



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRE-RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE

Ce pré-raccordement a pour but de faire pénétrer la fibre optique dans votre logement depuis le boîtier PBO (Point de Branchement Optique) situé sur la voie à l'extérieur de votre parcelle jusqu'à la prise PTO (Prise Terminale Optique) qui sera installée à l'intérieur de votre habitation (comme pour la prise téléphonique).

Votre demande de pré-raccordement en 5 étapes :

- | | | | |
|---|--|--|--|
| 1 | | Signature de la Convention d'autorisation de passage du câble
contact: info@stbarthdigital.fr | ENTRE ST BARTH DIGITAL
ET LE PROPRIETAIRE |
| 2 | | Préparation des infrastructures télécom (fourreaux, gaines, goulottes, ...)
entre le logement et le réseau principal | PAR LE PROPRIETAIRE |
| 3 | | Envoi du formulaire de demande de pré-raccordement à
raccordement@stbarthdigital.fr | PAR LE PROPRIETAIRE |
| 4 | | Contact et prise de rendez-vous | PAR ST BARTH DIGITAL
AVEC LE PROPRIETAIRE |
| 5 | | Déploiement du câble de raccordement et de la prise optique | PAR ST BARTH DIGITAL |

Partie à compléter par le propriétaire ou son mandataire :

NOM / PRENOM

TELEPHONE

EMAIL

N° DE BATIMENT

Veillez cocher les cases ci-dessous :

Je confirme avoir signé la convention.

J'ai pris connaissance des informations concernant le pré-raccordement situées au verso de ce formulaire ainsi que de la plaquette « Etes-vous prêt pour votre pré-raccordement ? », disponible en ligne sur le lien:

« <https://www.stbarthdigital.fr/information/publications/etes-vous-pret-pour-votre-pre-raccordement-10578> »

Je confirme avoir fait vérifier la disponibilité des infrastructures télécom par un professionnel.

Je m'engage à payer une indemnité forfaitaire de 150€ en cas de déplacement abusif de l'équipe de pré-raccordement : infrastructures télécom privées inexistantes, défectueuses, non ou mal préparées. (Facturation directe par le sous-traitant de la COM)

Je m'engage à être présent lors de l'intervention ou à me faire représenter par un mandataire ayant connaissance des infrastructures télécom de mon habitation.

Fait à Saint-Barthélemy, le _____

Signature

La pose de ce câble de raccordement optique est possible à condition que les infrastructures au niveau de votre parcelle et habitation le permettent.

Si c'est bien le cas, la fourniture et l'installation du câble sont prises en charge financièrement par la collectivité.

Informations sur le pré-raccordement

Qu'est-ce que le pré-raccordement ?

La Collectivité de SAINT-BARTHELEMY assure le déploiement et l'exploitation d'un réseau très haut débit en fibre optique (FTTH) en commercialisant des offres auprès des fournisseurs d'accès à internet (FAI) qui délivreront les services de communications électroniques aux utilisateurs finals (abonnés).

Pour permettre aux habitants et aux professionnels de bénéficier plus rapidement des services très haut débit, la Collectivité met en place et prend en charge une campagne de pré-raccordement au réseau (depuis le point de branchement optique jusqu'à la prise optique à l'intérieur du bâtiment), avant tout abonnement auprès d'un FAI.

Le pré-raccordement offre la possibilité de raccorder son local au moment des travaux de déploiement afin d'être prêt au moment de l'ouverture à la commercialisation.

Le pré-raccordement est-il obligatoire ?

Non, cette démarche est facultative. Vous pourrez également demander votre raccordement à votre FAI lors de votre souscription à un abonnement à la fibre.

Quand souscrire au pré-raccordement ?

La demande de pré-raccordement peut être effectuée auprès de Saint-Barth Digital pendant les travaux de déploiement de la fibre optique dans votre quartier après avoir signé la convention d'installation, ou la convention de passage dans le cas de voies privées.

Le statut de déploiement de chaque local est consultable sur le site « www.stbarthdigital.fr » :

- Cible : le déploiement est à l'étude -> vous ne pouvez pas encore demander votre pré-raccordement
- En cours de déploiement : le déploiement est programmé ou en cours -> vous pouvez dorénavant demander votre pré-raccordement
- Déployé : le déploiement est terminé -> la campagne de pré-raccordement commence, vous serez contacté pour planifier le rendez-vous avec le technicien

Qu'appelle-t-on N° de Bâtiment ? Nombre de Prises ?

En l'absence d'adressage sur l'île de Saint Barthélemy, Saint-Barth Digital a attribué un numéro à tous les bâtiments de l'île pour pouvoir les référencer et les localiser.

Ce numéro de Bâtiment est indispensable pour permettre votre raccordement et pour activer votre ligne chez votre FAI.

Pour connaître votre numéro de Bâtiment (par exemple BAT-L1-0203) et le statut de déploiement (Cible, En cours de déploiement, Déployé), rendez-vous sur l'outil cartographique du site «www.stbarthdigital.fr».

Un même bâtiment peut héberger plusieurs locaux, qui sont autant de prises et donc de (pré-)raccordements différents.

Cas des zones Privées et Immeubles Collectifs

Si votre logement fait partie d'une zone privée en copropriété ou d'un immeuble collectif, le raccordement de votre logement ne sera possible qu'une fois la zone privée ou l'immeuble collectif déployé. Nous vous invitons à vous rapprocher de Saint Barth Digital pour connaître la démarche à suivre pour permettre le déploiement des zones privées et des immeubles collectifs

Comment préparer mon logement pour le raccordement ?

Pour pouvoir être raccordée, la propriété devra disposer des infrastructures d'accueil nécessaires pour l'installation du câble de raccordement .

Une équipe de techniciens se chargera d'installer ce câble entre le boîtier (PBO) et la prise (PTO) dans le logement ou le local. Le propriétaire ou son mandataire doit s'assurer de la disponibilité et du bon état des infrastructures (fourreaux, chambres, etc.) avant l'intervention des techniciens de St Barth Digital.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la plaquette « Etes-vous prêt pour votre pré-raccordement ? » disponible en ligne sur le site « www.stbarthdigital.fr » et à contacter votre électricien, technicien courants faibles ou autre prestataire du bâtiment, pour vérifier vos infrastructures.

Combien me coûtera le pré-raccordement ?

Le coût du pré-raccordement est entièrement pris en charge par la Collectivité, c'est-à-dire l'installation du câble de fibre optique depuis le PBO en zone publique jusqu'à la prise optique (PTO) dans le logement, dans les infrastructures télécom mises à disposition à cet effet par le propriétaire du logement.

De son côté, le propriétaire doit s'assurer de la disponibilité des infrastructures avant l'intervention des techniciens : les coûts de création ou de réparation des infrastructures sur le domaine privé sont à sa charge.

Les investigations supplémentaires d'audit, de recherche, de préparation ou de réfection des infrastructures privées ne sont pas prévues dans la prestation de raccordement.

En cas d'abus (infrastructures privées inexistantes, défectueuses, non- ou mal préparées), l'entreprise en charge du pré-raccordement se réserve le droit de facturer aux propriétaires une indemnité forfaitaire pouvant aller jusqu'à 150€.

Lors de la prise de rendez-vous par téléphone, nous pourrons répondre à vos questions afin d'éviter cette situation.